

NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE LERFAS

DOSSIER : AP1_n° 307

***Intitulé du projet : Plateforme d'insertion pour Jeunes sous Main de JUSTICE
ALLIER (P.I.J.S.M.J 03)***

Porteur du projet : Mission locale de Moulins

Nom de la structure chargée de l'évaluation : ATEC LERFAS

Responsable : Laurent Gaud

Tél. : 02 47 42 95 41

Région(s) d'expérimentation : ALLIER en Auvergne

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : Janvier 2010

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

Les objectifs de l'évaluation :

L'expérimentation réside dans la mise œuvre d'un dispositif d'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes sous main de justice.

Le travail d'évaluation vise à objectiver l'impact du dispositif (PJSMJ) sur la trajectoire d'insertion de ces jeunes ayant obtenu ou non des aménagements de peine, afin de connaître le plus précisément possible le parcours de chaque jeune depuis son entrée dans le dispositif, jusqu'à sa sortie hors du dispositif. Il s'agit de mettre en évidence les ruptures évitées, les opportunités utilisées, grâce au dispositif expérimental, et de mettre également en évidence les changements subis (par exemple grossesses), les aléas, ou accidents involontaires (accident de la route) qui peuvent interférer avec le volontarisme de l'accompagnement.

L'évaluation vise alors à installer une double approche du protocole expérimental, à la fois quantitative (questionnaire et fiche de suivi chronologique) et qualitative (entretiens et grilles de suivi des actions).

Dans l'approche quantitative et statistique, il s'agit de mettre en place un protocole par questionnaire qui permette d'identifier pour chaque jeune les effets propres du dispositif expérimental. En utilisant une base de données sur un groupe de jeunes bénéficiaires du dispositif, il sera possible d'une part d'identifier des parcours (ruptures ou points d'inflexion du parcours selon les thèmes choisis : par exemple, amélioration ou non de la situation logement, de la santé, etc.) et d'autre part, d'identifier les impacts des modes d'action mis en œuvre par les référents justice des Missions Locales.

A l'issue de la récolte des informations par questionnaire, il sera possible d'inférer au dispositif (avec les précautions statistiques adéquates) les résultats obtenus en matière d'insertion sociale des jeunes¹.

Par ailleurs, une approche qualitative complémentaire à l'approche quantitative et statistique doit permettre de nuancer les résultats obtenus au travers des questions fermées. Cette approche qualitative vise à récolter des informations auprès de chaque jeune à travers une fiche de suivi, pour repérer les événements notoires de la vie du jeune et des actions menées par les référents durant son parcours dans le

¹ Cependant, les temps sociaux de l'insertion professionnelle et sociale sont des temps « longs », et la brève durée de l'expérimentation ne permet pas nécessairement d'en percevoir tous les bénéfices obtenus à long terme.

dispositif. Ainsi, chaque fiche de suivi pourra offrir une autre lecture du parcours du jeune durant la période où il est présent dans le dispositif, et cela afin de repérer l'effet des actions des référents.

Enfin, dans l'analyse qualitative du dispositif, il s'agit pour l'évaluateur de connaître les formes de mutualisations et de transversalité qui ont réussi, et celles qui ont échoué. Quels sont les nouveaux outils et comment sont-ils mobilisés ? Ces interrogations pourront trouver une réponse suite à la conduite d'investigations à venir, en analysant les actions développées grâce à une série d'entretiens qualitatifs auprès des acteurs et partenaires.

La question de la coopération, de la régulation des acteurs et des intervenants constitue le volet qualitatif de l'évaluation. Il s'agit de recueillir des éléments sur les formes de coopération et de saisir de quelle manière elles permettent d'améliorer le suivi.

Une des particularité de l'expérimentation vise à coordonner l'action du SPIP et des Missions Locales de l'Allier afin de permettre aux référents d'intervenir en milieu fermé plusieurs mois avant la sortie du jeune. L'évaluation s'attachera à analyser en quoi cette configuration particulière est susceptible ou non d'être généralisée à l'ensemble du territoire.

Les méthodes envisagées pour répondre aux questions de l'évaluation :

Pour avoir un maximum de recul sur le dispositif et ses effets auprès des jeunes, il importe de mettre alors en œuvre un recueil d'informations fiables en mobilisant les partenaires et les personnes référentes sur le terrain.

Le choix méthodologique du questionnaire statistique a été décidé afin de rendre compte au mieux des trajectoires des jeunes et d'assurer une identification fiable de leur statut, au début, au milieu et à la fin du dispositif. Cependant, ce choix ne s'est pas accompagné de la construction d'une population témoin aux caractéristiques comparables à celles composant le groupe expérimental.

L'évaluation ne propose pas de comparaisons territoriales mais s'attache davantage à objectiver l'évolution des jeunes concernées par le dispositif : il s'agit de savoir si oui ou non, pour un grand nombre de jeunes, le dispositif a eu un effet sur les changements de vie attendus en terme d'insertion. Dans l'évaluation, il pourra être possible d'analyser chacun des différents cas pour en comprendre les changements et les qualifier. Les trajectoires des jeunes pourront être objectivées en fonction des actions mises en œuvre dans le dispositif, de manière à pouvoir lui attribuer ou non, les effets observés.

Cette approche quantitative vise à mesurer le plus objectivement possible trois étapes : d'abord, la situation de départ des jeunes (sous main de justice dans le département de l'Allier) avant leur mesure judiciaire, puis, l'action du dispositif auprès des jeunes durant leur parcours et leur suivi au sein du dispositif, et enfin, les résultats du dispositif en faveur de l'insertion de ces jeunes.

L'objectif de l'évaluation quantitative est donc de mesurer l'impact des actions entreprises par les référents des Missions Locales (Montluçon, Vichy, Moulins) sur les différents thèmes relatifs à l'insertion des jeunes : y sont notés les différents événements majeurs touchant au changement de statut, de position occupée par le jeune selon les thèmes : projet professionnel, vie quotidienne, santé, logement, formation, vie familiale, justice et détention.

Ainsi pour chaque registre abordé, dans le questionnaire quantitatif et dans les fiches de suivi qualitatif, les positions sont identifiées à un moment donné (au début, au milieu et à la fin du dispositif), afin de consigner l'information sur l'évolution de la position au cours de l'expérimentation.

Les fiches de suivi qualitatif ont une fonction méthodologique complémentaire au questionnaire : ce dernier ne peut rendre compte à lui seul de la complexité des parcours et des accidents possibles occasionnant des ruptures de trajectoires. Les fiches de suivi qualitatives offrent une souplesse d'écriture et de *reporting* de l'information qui permet de comprendre et d'interpréter finement les changements de statut des jeunes (que ces changements soient subis ou volontaires).

Enfin, l'analyse qualitative du dispositif aura pour but de répondre aux questions de modélisation et de reproductibilité du dispositif hors du département de l'Allier. La méthode utilisée par l'évaluateur vise à décrire au travers d'entretiens avec les référents, chef de projet et représentants des principales institutions partenaires (en particulier, le SPIP, la PJJ et l'administration pénitentiaire), les modes de coordination qui ont favorisé ou non le déroulement de l'accompagnement.

Les observations de l'évaluateur se sont déroulées lors des commissions de régulations où les cas des jeunes sous main de justice sont présentés par les référents aux partenaires du dispositif. Les référents exposent le bilan de leurs actions et interrogent les partenaires sur les orientations à donner pour chaque jeune présenté.

Pour l'évaluateur, les points faibles et les points forts de ce dispositif pourront être retenus en fonction du degré de satisfaction que celui-ci aura pu produire auprès des acteurs. Ainsi, la participation de l'adjointe de direction de la Maison d'Arrêt de Moulins aux commissions mensuelles de régulation conforte notablement ce dispositif et favorise un cercle vertueux d'échanges où les indécisions sur les

orientations possibles à proposer aux jeunes trouvent des solutions partagées.

Le calendrier prévisionnel de l'évaluation et les dates des résultats intermédiaires.

Le protocole d'évaluation s'est calé sur celui de l'expérimentation. Tous les jeunes entrés dans le dispositif ont été enregistrés dans les fiches de suivi. La moitié d'entre eux sont saisis par questionnaire, le renseignement de ce dernier nécessitant le partenariat du SPIP et de la PJJ.

2. Etat d'avancement et premiers enseignements

Il n'y a pas de résultats intermédiaires et chiffrés à ce stade de l'évaluation. La montée en puissance du dispositif est conforme à ce qui était attendu, puisque un an après le début du projet, plus de 50 jeunes (sur les 80 attendus) y sont d'ores et déjà entrés.

Le porteur de projet n'a pas exprimé de réticences à adopter le protocole d'évaluation proposé dans son principe. Cependant, un travail d'explicitation a été nécessaire pour ajuster les enjeux de l'évaluation aux modes de travail des référents en face à face avec les jeunes.

Le cœur de l'évaluation comporte un recueil de données qui proviennent de plusieurs sources distinctes (compte tenu de la variété des publics concernés par l'expérimentation) et centralisées par chaque référent justice de chaque Mission Locale. Les données doivent être remontées de manière régulière (tous les 6 mois environ) sans engendrer un surcroît de travail pour les référents sur le terrain. Le protocole retenu est triple :

- une remontée d'information par les fiches de suivi chronologiques
- une remontée d'information par questionnaire
- une remontée d'information par les réponses fournies auprès des référents sur le dispositif, ses actions et ses partenariats.

Le nombre de questionnaires et de fiches de suivi est encore trop faible pour permettre la présentation de résultats intermédiaires (plus de 50 fiches de suivi et environ 35 questionnaires ont été collectés). Le temps nécessaire à la mise en place des outils d'évaluation n'a pas occasionné de retard réel : il était au contraire important de construire un langage commun pour intégrer l'évaluation au protocole du dispositif. La construction du questionnaire a été ainsi précédée d'une phase de test où les référents faisaient état des difficultés ou des interrogations sur la manière la plus adéquate de répondre aux questions. Des reformulations, corrections, suppression, ajouts ont été nombreux pour façonner un outil commun qui corresponde à la fois au souci de l'évaluateur de présenter les trajectoires des jeunes, et au souci des référents de ne perdre la confiance des jeunes en leur posant des questions jugées délicates (sur la santé, la famille, la trajectoire passée, le rapport à l'école, etc.).

Le travail sociologique de l'évaluateur permet d'apporter un recul sur l'étude de la population des jeunes concernés par l'expérimentation. Et le décalage entre la pratique professionnelle des référents des Missions Locales et la connaissance

documentée de type sociologique a pu trouver un terrain commun partagé dans la construction des questionnaires et des fiches de suivi.

Commentaire :

Il est à souligner une implication du porteur de projet dans le protocole d'évaluation proposé. L'évaluation n'est pas perçue comme un frein ou une contrainte par le porteur de projet. Mais les modes d'évaluation ont été appropriés comme des outils de travail par les référents justice.

Par ailleurs, les informations contenues dans le logiciel Parcours3 semblent difficilement utilisables pour retracer les parcours des jeunes; ainsi, ce qui était prévu comme une ressource en matière d'information statistique se révèle être en fait un outil peu compatible avec les formes d'évaluation réclamées, surtout au sujet de jeunes incarcérés au parcours chaotique.

Les principes qui peuvent rendre compte de la réussite du projet sont les suivants: une culture professionnelle homogène entre les différents référents, une culture professionnelle peu défiante envers les questions d'anonymisation des informations, ou peu suspicieuse envers les regards portés par des instances extérieures (comme l'évaluateur), une mise en commun régulière des problèmes de terrain rencontrés par les référents avec les jeunes, une confiance des référents et des partenaires envers le chef de projet (dont l'action vise à faciliter les débouchés pour les jeunes suivis, en ouvrant de nouvelles formes de partenariats avec les organismes de formations, régies de quartiers, etc), une capacité des référents à présenter et à remettre en cause (pour l'améliorer) leur mode de travail, une bonne volonté partenariale dont il est encore difficile de mesurer si elle tient à la personnalité de chacun des représentants des institutions partenaires ou à la qualité intrinsèque du projet et de son pilotage.

Les difficultés qui ont été surmontées tiennent au fait que l'évaluation engage auprès des référents en contact avec les jeunes, une série de renseignements plus ou moins intimes à récolter auprès d'eux, individuellement. Ce temps consacré à consigner les informations sur les parcours des jeunes peut aussi parfois être jugé trop long et peut surtout conduire les référents à fragiliser la relation de confiance qu'ils tissent avec chaque jeune.

De fait, l'évaluation, en introduisant le questionnaire au cœur du dispositif aurait pu fragiliser ce dernier. C'est pourquoi il est possible d'affirmer que l'organisation du dispositif a été suffisamment souple et puissante pour absorber les moments d'incertitudes et les demandes lourdes de l'évaluateur.

Parmi les éléments de vigilance à observer en cas d'essaimage de l'action sur un territoire plus vaste, il est à signaler l'obligation de la part du SPIP et de la PJJ à

assurer leur partenariat sans frilosité excessive au sujet des d'échanges d'informations et d'anonymisation des données.

Autre élément de vigilance à observer: l'éclatement territorial des Missions Locales sur un département trop vaste peut être préjudiciable à la bonne coordination du dispositif. La présence d'un chef de projet qui régule les activités des référents appartenant à plusieurs sites est indispensable.

Dernier élément de vigilance à observer : la qualité des partenariats entretenus en amont, et depuis de longues années, par les Missions Locales avec tous les organismes susceptibles d'accueillir des jeunes sous main de justice et en insertion.

CERTIFICAT :

Je soussigné,, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n°, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date :

Signature :